



BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du 28 04 2025

Siège – 16 Place du Foirail à St Pons de Thomières

PROCES VERBAL

*Approuvé le 03 Juillet 2025
Délibération N° 2025.07.03/093*

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 Avril, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 11 Avril 2025, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE. Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Alain MOULY ; Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents :

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 27 03 2025

Aucune demande de modification n'étant prononcée, le Président propose de procéder à son adoption.

Le procès-verbal de séance du 27 Mars 2025 est adopté à l'UNANIMITÉ

JEUNESSE

2. Convention de formation BAFA

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau passer les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services pour autant que leur incidence financière ait été prévue au budget

Depuis 2022, la Communauté de Communes s'est engagée dans le parcours de formations des jeunes du Territoire en proposant chaque année une session Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur en partenariat avec Familles Rurales de l'Hérault. A destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans, cette formation a pour objectif de faciliter le recrutement des animateurs sur les 2 ACM de la Communauté de Communes.

Il est proposé :

- de renouveler le partenariat avec Familles Rurales, afin d'accueillir une session 1^{ère} partie, du 12 au 19 juillet 2025 à Olonzac, en partenariat avec notre ACM Les Loustics.
- de prendre en charge les frais d'inscriptions de la formation sous conditions spécifiées dans la convention (maximum : 8 jeunes âgés de 16 à 25 ans, résidant sur le Territoire).
- d'établir une convention de formation avec la Fédération Départementale Familles Rurales de l'Hérault afin d'organiser cette session BAFA à hauteur de 8 journées de formation continues sur la commune d'Olonzac du samedi 12 au samedi 19 juillet 2025.

La Communauté de Communes du Minervois au Caroux s'engage à :

- Mettre à disposition gracieusement le lieu de stage (ACM Olonzac)
- Prendre en charge les frais d'inscriptions s'élevant à 380 euros par stagiaire

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (10 POUR)**

- **Valide** la convention de formation proposée par la Fédération Départementale Familles Rurales pour la période allant du Samedi 12 Juillet au Samedi 19 Juillet 2025 ;
- **Autorise** la participation financière de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux à hauteur de 380,00 € par jeune du territoire âgé de 16 à 25 ans (8 stagiaires maximum) ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention

3. Convention portage des repas ACM

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau passer les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services pour autant que leur incidence financière ait été prévue au budget

La société API, basée à Gigean dans l'Hérault, nous a fait part de son souhait de rompre notre convention de portage de repas pour notre ACM à St Pons et ce, dès le 01/05/2025.

Nous avons démarché la Maison d'enfants de St Pons ainsi que plusieurs prestataires afin de pouvoir apporter une solution et assurer la continuité de ce service dans notre structure.

Considérant la nécessité de garantir des repas équilibrés, de qualité et respectueux des normes sanitaires et nutritionnelles pour les enfants accueillis au sein de l'ACM,

Considérant les critères de sélection suivants :

- La qualité des repas proposés (équilibre alimentaire, diversité, produits frais et locaux),
- La conformité avec les exigences sanitaires et nutritionnelles,
- Le respect des régimes alimentaires spécifiques (allergies, intolérances, etc.),
- Le coût des prestations,
- La capacité du prestataire à livrer les repas dans les délais et conditions définis.

Il est proposé de choisir la société ELIOR pour la fourniture des repas à l'ACM de Saint-Pons, conformément aux termes du cahier des charges et à l'offre présentée par ce dernier, qui a été jugée la plus conforme aux attentes de la collectivité.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (10 POUR)**

- **Valide** la convention de fourniture et de livraison des repas pour l'ACM Les Aventuriers du Jaur à compter du 07 Juillet 2025 ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention avec ELIOR RESTAURATION France

COHESION SOCIALE

4. Demande de subvention = Fonctionnement France Services Olonzac

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes subventions en fonctionnement pour les projet ou action de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes

L'État participe au fonctionnement des espaces France Services à travers 2 subventions de fonctionnement : le Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) et le Fond Inter-Opérateur (FIO).

Il est proposé de demander le renouvellement de ces subventions pour le fonctionnement de France Services Olonzac pour l'année 2025.

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses | | Recette | |
|--------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|
| Charges de personnel | 72000,00 € | FNADT | 30 000,00 € |
| Achat et services divers | 500,00 € | FIO | 15 000,00 € |
| | | Autofinancement | 26 500,00 € |
| | | MSA | 1 000,00 € |
| TOTAL | 72 500,00 € | TOTAL | 72 500,00 € |

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (10 POUR)**

- **Sollicite** une subvention de 45 000,00€ auprès des services de l'État, dans le cadre du FNADT (30 000,00€) et du FIO (15 000,00€), pour le fonctionnement 2025 de France Services OLONZAC

5. Demande de subvention = Fonctionnement France Services St Pons

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes subventions en fonctionnement pour les projet ou action de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes

L'état participe au fonctionnement des espaces France Services à travers 2 subventions de fonctionnement : le Fond National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) et le Fond Inter-Opérateur (FIO)

Il est proposé de demander le renouvellement de ces subventions pour le fonctionnement de France Services Saint-Pons pour l'année 2025.

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses | | Recette | |
|--------------------------|--------------------|-----------------|--------------------|
| Charges de personnel | 72000,00 € | FNADT | 30 000,00 € |
| Achat et services divers | 500,00 € | FIO | 15 000,00 € |
| | | Autofinancement | 26 500,00 € |
| | | MSA | 1 000,00 € |
| TOTAL | 72 500,00 € | TOTAL | 72 500,00 € |

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (10 POUR)

- **Sollicite** une subvention de 45 000,00€ auprès des services de l'État, dans le cadre du FNADT (30 000,00€) et du FIO (15 000,00€), pour le fonctionnement 2025 de France Services SAINT-PONS

CULTURE PATRIMOINE

6. Convention pour le matériel scénique du Conseil Départemental de l'Hérault

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau passer les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services pour autant que leur incidence financière ait été prévue au budget

Le Département souhaite mettre à disposition le matériel scénique acquis par ses soins et géré jusqu'alors par « Hérault Matériel Scénique ».

Il souhaite ainsi donner des moyens matériels supplémentaires pour la réalisation de manifestations et événements artistiques et culturels tout au long de l'année, et inciter les collectivités à mutualiser ces matériels et renforcer les solidarités territoriales.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre les co-contractants.

Le Département établira une liste du matériel mis à disposition pour une durée de 48 mois. Un bilan annuel d'utilisation du matériel sera transmis au Département faisant apparaître le nombre de manifestations réalisées avec le matériel scénique du Département, le prêt aux autres EPCI et l'état du matériel.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (10 POUR)

- **Approuve** la convention de mise à disposition de matériels scéniques proposée par le Conseil Départemental de l'Hérault ;
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME

7. Demande de subvention ADEME

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes subventions en fonctionnement pour les projet ou action de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes

Le projet consiste à enrichir le service de la Maison des Montagnes du Caroux en facilitant la visite du site du Caroux et des gorges d'Héric pour les visiteurs itinérants (à vélo ou à pied) par la prise en charge de leurs bagages.

Il s'agit d'équiper le bâtiment en consignes extérieures électrifiées permettant la recharge des batteries des VAE et non électrifiées pour la prise en charge des gros bagages.

L'Office de tourisme demandera la labellisation "Accueil vélo" dès 2025.

Ce projet est éligible au programme Vélo tourisme de l'ADEME – Il sera également présenté dans un dossier LEADER à venir, avec d'autres investissements dédiés à la valorisation de notre offre d'activités de pleine nature.

Le plan de financement (TTC) est le suivant

| Dépenses | | Recette | |
|------------------------------------|---------------|---|----------------|
| Achat de casiers électrifiés (x6) | 16 000 | ADEME (forfait de 1 300€ raccordement électrique + 350€/casier) | 3 400€ |
| Achat de casiers simples | 1 500 | | |
| Prestation raccordement électrique | 1 500 | Autofinancement | 15 600€ |
| TOTAL | 19 000 | TOTAL | 19 000€ |

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (10 POUR)

- **Sollicite** une subvention de 3 400,00€ auprès de l'ADEME pour l'achat et la mise en place de casiers électrifiés

8. Dégustons l'été = Attribution des aides 2025

- Délégation du Conseil Communautaire au Bureau pour attribuer les subventions aux bénéficiaires de l'opération 2025 selon les conditions du règlement et dans la limite d'une enveloppe maximale de 15 000,00€ (*Délibération n°2025.04.10/XXX*)

L'Opération « Dégustons l'été », mise en place pour une période allant du 1^{er} juin au 30 septembre de l'année, consiste à valoriser les initiatives communales ou associatives du territoire qui mettent en valeur les productions locales.

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (10 POUR)

- **Valide** l'affectation de subvention dans le cadre de l'Opération « Dégustons l'été » 2025 comme suit :

| Commune | Évènement | Date financée | Nom organisateur | Montant attribué |
|-------------|---------------------------------------|--------------------------|------------------------------|------------------|
| Agel | Marché et repas de producteurs | jeudi 21 août 2025 | Amitiés nourricières | 500,00 € |
| Azillanet | Marché et repas de producteurs | vendredi 18 juillet 2025 | Foyer rural d'Azillanet | 500,00 € |
| Beaufort | Randonnée vigneronne | vendredi 1 août 2025 | Comité des fêtes Beaufortais | 500,00 € |
| Courniou | 17ème marché paysan et artisanal | dimanche 15 juin 2025 | association Paisans d'amont | 500,00 € |
| La Caunette | Dégustons l'été (dégustation de vins) | vendredi 25 juillet 2025 | Mairie | 500,00 € |
| Minerve | Atelier d'art et dégustation de | vendredi 4 juillet 2025 | Mairie de Minerve | 500,00 € |

| | | | | |
|--------------------------|--|--------------------------|--|-------------------|
| | produits locaux et vins | | | |
| Olargues | Marché nocturne de producteurs | lundi 18 août 2025 | Le Petit marché des producteurs (le PMP) | 500,00 € |
| Oupia | Dégustons les produits d'aqui! | samedi 5 juillet 2025 | Mairie d'Oupia | 480,00 € |
| Riols | Marchés nocturnes | jeudi 7 août 2025 | Mairie de Riols | 500,00 € |
| Saint-Vincent d'Olargues | Fête l'école buissnière! Marché de producteurs et artisans | samedi 13 septembre 2025 | Association le Petit Marché des producteurs | 500,00 € |
| Siran | Fête des vins | dimanche 3 août 2025 | Association Ensirandan | 500,00 € |
| Saint Pons de Thomières | Marché hebdomadaire | mercredi 23 juillet 2025 | Mairie de Saint Pons de Thomières | 500,00 € |
| Colombières | Inauguration sentier JC Carrière | samedi 7 juin 2025 | Mairie de Colombières sur Orb | 500,00 € |
| Mons la Trivalle | Marché de producteurs | jeudi 31 juillet 2025 | Mairie de Mons la Trivalle | 500,00 € |
| St Etienne d'Albagnan | Marché de producteurs | mardi 29 juillet 2025 | Mairie de Saint Etienne d'Albagnan - partenariat avec le PMP | 500,00 € |
| Roquebrun | Festi Vins | mardi 5 août 2025 | Association Escolans de Ceps | 500,00 € |
| Félines-Minervois | Marché de producteurs | samedi 12 juillet 2025 | Mairie de Félines-Minervois | 500,00 € |
| | | | | 8 480,00 € |

9. Convention d'exécution annuelle 2025 dans le cadre du partenariat 2024-2026 – CMA

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau passer les conventions nécessaires au bon fonctionnement des services pour autant que leur incidence financière ait été prévue au budget

La Communauté de Communes du Minervois au Caroux et la CMA ont souhaité renforcer leur collaboration en faveur du développement économique par le biais d'une convention de partenariat 2024-2026 (délibération n° 2024.04.04/052) qui définit les domaines d'intervention et de collaborations entre les deux entités.

En complément il est nécessaire de signer une convention d'exécution annuelle définissant plus précisément les actions à mettre en œuvre et ayant une incidence financière entre les deux parties.

Le financement de cette convention d'exécution a été prévu au budget 2025 (4 000€ dont 1 000€ dédiés au financement d'interventions sous forme d'atelier pour les entreprises)

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (10 POUR)**

- **Valide** la convention d'exécution annuelle 2025 dans le cadre du partenariat 2024/2026 avec la CMA OCCITANIE HERAULT pour le renforcement des actions en faveur du développement économique sur le territoire de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

ADMINISTRATION GENERALE

10. Vente de véhicule

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour effectuer le choix de l'offre la mieux disante dans le cadre de la vente du C15 D FIRST (délibération n° 2024.04.07/067)

Le Conseil Communautaire a autorisé la vente en l'état du véhicule C 15 pour un prix minimum de 500,00€ à un agent de la collectivité. Il a délégué au Bureau le choix de l'offre la mieux disante.

3 offres ont été déposées :

| | | | |
|-----------------|--------------------------|-----------------------|---------|
| Valérie LAUGE | Service Petit Enfance | Directrice de crèche | 600,00€ |
| Wilfried CASTEL | Service Technique | Adjoint technique | 500,00€ |
| Déborah BRANCHE | Service Cohésion Sociale | Agent France Services | 550,00€ |

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (10 POUR)**

- **Valide** la vente du véhicule Citroën C15 D FIRST immatriculé 98 ACZ 34 à Monsieur Wilfried CASTEL, agent du Service Technique de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux ;
- **Décide** de retirer ledit véhicule de l'inventaire de la collectivité

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURES

1. Le Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux



2. Le secrétaire de séance

